

31 MAR 2021*009460

REPUBLIQUE DU SENEGAL

N° /MFPRSP/DGFP/DGC/DENS/B10

Un Peuple – Un But – Une Foi
Ministère de la Fonction publique
et du Renouveau du Service public

NT

OBJET : Reclassement.

**LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DU RENOUEAU DU SERVICE PUBLIC,**

Vu la loi n°97-17 du 1^{er} décembre 1997 portant Code du Travail, modifiée ;
Vu le décret n°74-347 du 12 avril 1974 fixant le régime spécial applicable aux agents
non fonctionnaires de l'Etat, modifié ;
Vu le dossier de l'intéressée,

DECIDE :

Article premier. - Madame Diégane NIANG, matricule de solde 673.890/C, institutrice adjointe décisionnaire de 2^o classe 4^o échelon, titulaire du certificat d'aptitude pédagogique (CAP), session de 2013, est reclassée par référence au corps des instituteurs, hiérarchie B3, au grade d'instituteur décisionnaire de 2^o classe 1^o échelon, pour compter de la date de signature de la présente décision.

Article 2.- La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.



Mariama SARR

12. Ampliations. 1PR/SR. 1SGG/1DGFP/B12. 1DGFP/FC. 1MFB. 1DB. 1MEN. 1- -JO. 1ANLES. 1INT.